

Saisie de Chardonnerets élégants



Les gardes champêtres de la BIE* sont intervenus en début de semaine sur la commune de Saint-Quentin, au domicile d'un particulier, qui détenait illégalement des fringillidés. 8 chardonnerets élégants ont été saisis.

Cette intervention fait suite à une collaboration et un regroupement d'informations avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) de Laon.

Le chardonneret élégant est une espèce protégée par le Code de l'environnement et l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009, fixant la liste des oiseaux protégés. Il est donc interdit de porter atteinte aux individus mais également à leurs nids et à leurs couvées. La capture, la détention et la revente d'espèces protégées est un délit, les contrevenants risquent un an de prison et 15 000 euros d'amende.

Brigade Intercommunale de l'Environnement
Avenue Léo Lagrange
02100 – SAINT QUENTIN
Tél. 06 45 82 91 64

Agglomération du Saint-Quentinois

Communiqué de presse

Le 28/03/2018 18:45

brigade.envir@casq.fr

*La Brigade Intercommunale de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois est née en mai 2017 dans l'objectif de préserver la qualité du cadre de vie des territoires de l'agglomération et de favoriser une meilleure cohabitation dans les espaces publics qui doivent être davantage respectés, sécurisés et accessibles à tous.

CONTACT

— Cabinet de Madame la Présidente

03 23 06 30 06 · cabinet.agglo@casq.fr